

**M. Michener:** C'était sans doute pour l'année civile. Même si nous retenons le chiffre de 27,000 et si nous remontons quatre ou cinq ans en arrière, il reste que pas plus de 100,000 personnes ont vraisemblablement obtenu leur certificat de citoyenneté. Il y a donc, au Canada, 1,100,000 immigrants qui demanderont un certificat de citoyenneté un jour ou l'autre. Il est à supposer que ce nombre ne diminuera pas, si le rythme actuel de l'immigration se maintient, comme je l'espère, ou s'il augmente.

Quand nous aurons atteint le chiffre normal des demandes de certificats de citoyenneté, il est probable que le nombre s'établira à au moins 100,000 par année. Le nombre d'immigrants dépasse même ce rythme. Un de mes collègues a dit que nous pouvons en perdre un certain nombre, par exemple, ceux qui viennent ici en vue de passer ensuite aux États-Unis. Cela pourra réduire le nombre; mais, à la longue, je suis d'avis que le nombre des demandes de citoyenneté sera presque aussi grand que celui des immigrants qui arrivent au pays. Voilà pourquoi le ministère se trouve en face d'un très important problème: il lui faut étudier ces demandes et procéder à l'inscription de ces gens.

Encore une fois, ce sont les tribunaux du pays qui se sont attaqués à ce problème. Bien que ce rouage puisse se révéler satisfaisant dans la plupart des régions du Canada, il n'en a certes pas été ainsi dans les centres peuplés, en particulier à Montréal et à Toronto. Le comité a étudié cette question assez à fond; je ne m'y attarderai donc pas en ce moment. Je tiens à dire que je suis heureux de voir qu'on se rend compte de la difficulté. Je sais que dans ma ville, Toronto, on a adopté une façon entièrement nouvelle de s'occuper de ces demandes. Nous ne nous en remettons plus aux tribunaux à ce propos. Je suis heureux du changement et j'espère que le ministère prendra les dispositions nécessaires pour s'occuper du nombre passablement important de requêtes dont il faudra peut-être s'occuper à l'avenir.

Je m'exprime ainsi car quiconque a choisi le Canada comme pays d'adoption attache une grande importance au certificat de citoyenneté. Ce document lui accorde le droit de vote et lui confère le statut de citoyen. Quiconque a brisé ses liens avec un autre pays pour venir s'établir au Canada avec sa famille s'empresse d'obtenir ce certificat, qui confirme sa citoyenneté. Nous espérons donc que lorsque ces gens demanderont leur certificat, ils l'obtiendront sans retard. C'est ce retard, qu'on veut éliminer par ces nouvelles méthodes, que je veux porter à l'attention de la Chambre, afin d'en démontrer l'importance.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Sauf erreur, le ministre a dit que l'année dernière on avait délivré environ 4,000 certificats dans la région d'York. Nous pouvons facilement envisager un chiffre quatre ou cinq fois plus grand dans un an. Si on a eu de la difficulté à délivrer quelques milliers de certificats, on devrait prendre les dispositions nécessaires pour s'occuper de plusieurs milliers d'autres demandes.

(Le crédit est adopté.)

Division de l'immigration.

66. Application de la Loi sur l'immigration, \$892,756.

**M. Churchill:** C'est le crédit que j'attendais et le ministre aussi, je pense, car nous voulons parler du problème de l'immigration. Je ne voudrais pas, cependant, accaparer trop de temps. Comme il y a trois ans que je soulève le problème de notre politique générale en matière d'immigration, j'espère que le ministre pourra me donner une réponse. Je n'ai pu en obtenir du prédécesseur du titulaire actuel, c'est pourquoi j'adresse maintenant la question au ministre.

J'ai soulevé ce point plus tôt cette année. J'aimerais obtenir des renseignements sur les groupes ethniques au pays et savoir quelle ligne de conduite le Gouvernement adopte en vue de maintenir la répartition ethnique qui a existé chez nous depuis le début. En d'autres occasions, j'ai signalé que la proportion de personnes d'origine britannique décline. J'ai rappelé à la Chambre qu'à l'époque d'intense immigration chez nous au début du siècle, 60 p. 100 des immigrants venaient des îles Britanniques. Au cours de la première moitié du siècle, 50 p. 100 de l'ensemble des immigrants arrivés au Canada venaient des îles Britanniques.

Je ne songe à exclure qui que ce soit; je ne parle pas comme quelqu'un qui aurait des idées de ce genre. On n'excluait personne, quelle que soit l'origine ethnique, à l'époque de la grande migration vers notre pays au cours des premières années du présent siècle. Cependant, 60 p. 100 des immigrants venaient alors des îles Britanniques. De même, je ne voudrais pas qu'on exclut personne actuellement. Pour mener à bien un programme d'immigration et attirer chez nous des immigrants, il nous faut naturellement aller les chercher partout où nous pouvons en trouver qui nous conviennent. Je ne critique pas le programme actuel du ministère ni les efforts considérables de ce dernier pour obtenir des immigrants de divers pays du monde. Même si nous avons un certain nombre d'éléments ethniques au Canada, c'est encore pour nous un devoir de regarder vers l'avenir.